



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

céréales

Question écrite n° 108322

Texte de la question

M. Jean-Paul Anciaux attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur l'impérative nécessité d'une solidarité entre la filière de l'élevage et la filière des céréales. Lors de votre discours à Autun, en Saône et Loire, le 3 février dernier, à l'occasion de l'assemblée générale de la fédération nationale bovine, M. le ministre annonçait la mise en place de contrats opérationnels dès le mois de juin. Il souhaite faire un point précis de l'évolution de ce projet, considérant qu'il devient urgent, compte tenu du contexte économique et climatique actuel, de stabiliser le prix de l'alimentation et des céréales.

Texte de la réponse

La variation des prix des matières premières agricoles a, au sein des filières utilisatrices, de fortes répercussions. L'installation d'une volatilité permanente des prix, si elle n'est pas maîtrisée, est source de tensions préjudiciables à la viabilité économique des opérateurs des filières. Les organisations professionnelles ont, dans ce contexte, souhaité la mise en oeuvre d'un cadre structurant de nature à prendre en compte, tout au long de la chaîne de commercialisation, les variations excessives des prix, à la hausse et à la baisse. Cette approche a déjà été concrétisée par la signature d'un accord volontaire pour une meilleure répercussion de la volatilité des cours des matières premières pour les filières animales. Elle devrait se poursuivre par la mobilisation plus large de l'ensemble des opérateurs concernés par cette problématique et impliqués dans les matières premières destinées à l'alimentation animale (producteurs de céréales et d'oléo-protéagineux, organismes stockeurs, fabricants d'aliments et éleveurs) pour qu'ils s'engagent, dans le cadre de contrats, à partir du 1er juillet 2011, afin de réduire les effets néfastes de la volatilité pour les filières concernées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Anciaux](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108322

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 2011, page 4915

Réponse publiée le : 5 juillet 2011, page 7144